



Paris, le 19 juin 2025

Communiqué de presse – La Banque de France et l'ACPR publient leur Rapport Durabilité pour 2024

La Banque de France et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ont fait baisser en 2024 leurs émissions de gaz à effet de serre de 32% par rapport à 2019, et renforcent encore leur stratégie d'investissement responsable.

La Banque de France et l'ACPR publient aujourd'hui la deuxième édition de leur Rapport durabilité, qui décrit leurs actions en matière de durabilité en 2024, dont celles en matière d'investissement responsable. Depuis la publication de leur bilan carbone en 2011, du premier rapport annuel sur l'investissement responsable de la Banque de France en 2019, puis celle en 2022 du rapport sur l'action climat de la Banque de France et de l'ACPR, cette démarche reflète leur engagement continu en matière de transparence et de durabilité.

Depuis la première édition du rapport durabilité, la Banque de France et l'ACPR ont renforcé leurs actions en matière de durabilité. Le Rapport durabilité évolue cette année pour mieux articuler la description de leurs actions liées au climat et à la nature avec les trois grandes missions de l'institution – stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société – tout en restant cohérent avec les recommandations de la *Task force on climate-related financial disclosures* (TCFD) du Comité de Stabilité Financière.

Les informations relatives à l'impact de ses activités opérationnelles sur le climat et la nature ont aussi été étoffées. Comme en 2024, ce rapport rend également compte de la stratégie et des actions de la Banque de France en matière d'investissement responsable. Ce volet intègre, pour la troisième année consécutive, les métriques calculées dans le cadre de l'exercice de reporting climat commun à l'ensemble des banques centrales de l'Eurosystème.

Selon François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France : « *Ce rapport reflète notre engagement en matière de transparence, de durabilité et de coopération internationale, d'autant plus nécessaire dans un environnement global incertain. Il réaffirme notre ferme soutien à la réalisation des objectifs des accords de Paris et de Kunming-Montréal, alors que l'urgence à agir ne fait que grandir.* »

Contact Presse :

Banque de France - presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00

ACPR - presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76

Faits marquants 2024 inclus dans le Rapport Durabilité :

- *Intégration du climat et de la nature dans les activités opérationnelles*
 - **Réduction de l'empreinte carbone des activités opérationnelles de la Banque de France** (baisse des émissions de GES de -32 % en 2024 par rapport à 2019).
 - Première publication de nos **impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, en tant qu'organisation**.
 - **80,4 % des agents de la Banque de France** sensibilisés en 2024 aux enjeux climatiques.
- *Intégration du climat et de la nature dans les missions de la Banque de France et de l'ACPR*
 - **24 % des publications pour les travaux de recherche** de la Banque de France et l'ACPR en 2024 portent sur les sujets climatiques et environnementaux et notamment leurs impacts sur la stabilité financière ou la politique monétaire.
 - Publication en 2024 des résultats du deuxième **test de résistance aux risques climatiques sur le secteur de l'assurance**.
 - Intégration en 2024 des risques liés au changement climatique dans la **cotation des entreprises**.
 - **Déploiement de l'indicateur climat de transition pour les entreprises non financières**, qui a couvert 1350 entreprises en 2024.
 - **Conduite des travaux NGFS sur les risques liés à la nature** (co-présidence du groupe de travail dédié et publication notamment d'un cadre conceptuel visant à guider l'action des banques centrales et superviseurs).
- *Stratégie d'investissement responsable*
 - Engagement pris **d'étendre la cible de température de 1,5°C à la poche d'obligations d'entreprises à horizon fin 2026**, après avoir aligné et maintenu les poches actions de ses portefeuilles pour compte propre sur une trajectoire 1,5 °C dès fin 2023.
 - Mise en œuvre en 2024 des **seuils d'exclusion fossiles « alignés sur les accords de Paris »** pour le pétrole (>10%) et le gaz (>50%), et exclusion totale des entreprises investies dans les activités de charbon et des hydrocarbures non conventionnels, ainsi que toute entreprise développant de nouveaux projets d'extraction d'énergie fossile.
 - Intégration des **émissions carbone de scope 3, ainsi que les parts d'obligations sociales et durables** parmi les indicateurs d'impact climatique harmonisés publiés avec les banques centrales de l'Eurosystème.
 - **Extension de la publication** des indicateurs d'exposition aux risques de transition, d'empreinte sur la nature et de performance ESG **aux portefeuilles adossés à la base monétaire** (portefeuilles d'actifs financiers détenus en dehors de la mise en œuvre de la politique monétaire).
 - Lancement d'un **fonds actions dédié à la biodiversité**, en association avec le Groupe Caisse des Dépôts.

Pour en savoir plus sur nos initiatives en matière de durabilité et accéder au rapport complet.

Contact Presse :

Banque de France - presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00

ACPR - presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr

Suivez-nous     

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Banque de France - presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00

ACPR - presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76